

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3748-2010

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2011-
2020

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN EXPERT
DE MONSIEUR JACQUES FONTAINE**

Déposée par
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 20 mai 2011

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN-EXPERT DE MONSIEUR JACQUES FONTAINE

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie de l'énergie de reconnaître Monsieur Jacques Fontaine comme *témoin expert en prévision de la demande d'électricité* aux fins du présent dossier et de son rapport d'expertise déjà déposé.

Les renseignements requis par l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont les suivants :

Nom et coordonnées du témoin-expert

Monsieur Jacques Fontaine
10 946, avenue de Rome, Montréal-Nord
Montréal (Qué.)
H1H 4P4
Tél. 514 323 5152

Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt des intervenants

L'expertise est requise pour examiner la prévision de la demande en réseau intégré au *Plan d'approvisionnement 2011-2020* d'Hydro-Québec Distribution au présent dossier. L'expert, qui a déjà pris connaissance de la preuve d'Hydro-Québec et en a examiné les divers aspects dans son rapport déjà déposé sous la cote C-SÉ-AQLPA-0012, SÉ-AQLPA-1, Document 1. Il y a exprimé plusieurs recommandations notamment au sujet de la constitution des scénarios prévisionnels de la demande industrielle, de leur risque associé et de leur méthodologie.

Par cette expertise, les intervenantes désirent s'assurer de la justesse des prévisions de la demande au présent dossier afin d'éviter le report intergénérationnel des coûts d'approvisionnement et le faussement du signal de prix dû à une prévision incorrecte.

Mandat et qualification demandée pour le témoin-expert

Qualification demandée :

Nous invitons respectueusement à la Régie de l'énergie à reconnaître Monsieur Jacques Fontaine comme *témoin expert en prévision de la demande d'électricité* au présent dossier.

Mandat du témoin-expert :

- Préparer et remettre à SÉ-AQLPA un rapport d'expertise portant sur la prévision de la demande en réseau intégré au *Plan d'approvisionnement 2011-2020* d'Hydro-Québec Distribution, au présent dossier, tel que décrit ci-dessus
- Répondre aux demandes de renseignement relatives à son rapport, puis le présenter en audience et répondre aux questions qui seront alors posées sur ce rapport ainsi que de prendre part à toute autre étape procédurale qu'il plaira à la Régie de fixer s'y rapportant.

Échéancier :

Le rapport d'expertise a déjà été déposé au dossier et Monsieur Fontaine participera à l'audience.

Curriculum vitae de l'expert-conseil

Voir le *curriculum vitae* de Monsieur Jacques Fontaine, déposé au présent dossier.

Justification de la rémunération demandée pour l'expert-conseil

La rémunération sera conforme au *Guide de paiement des frais des intervenants* de la Régie.

Montréal, le 20 mai 2011



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)